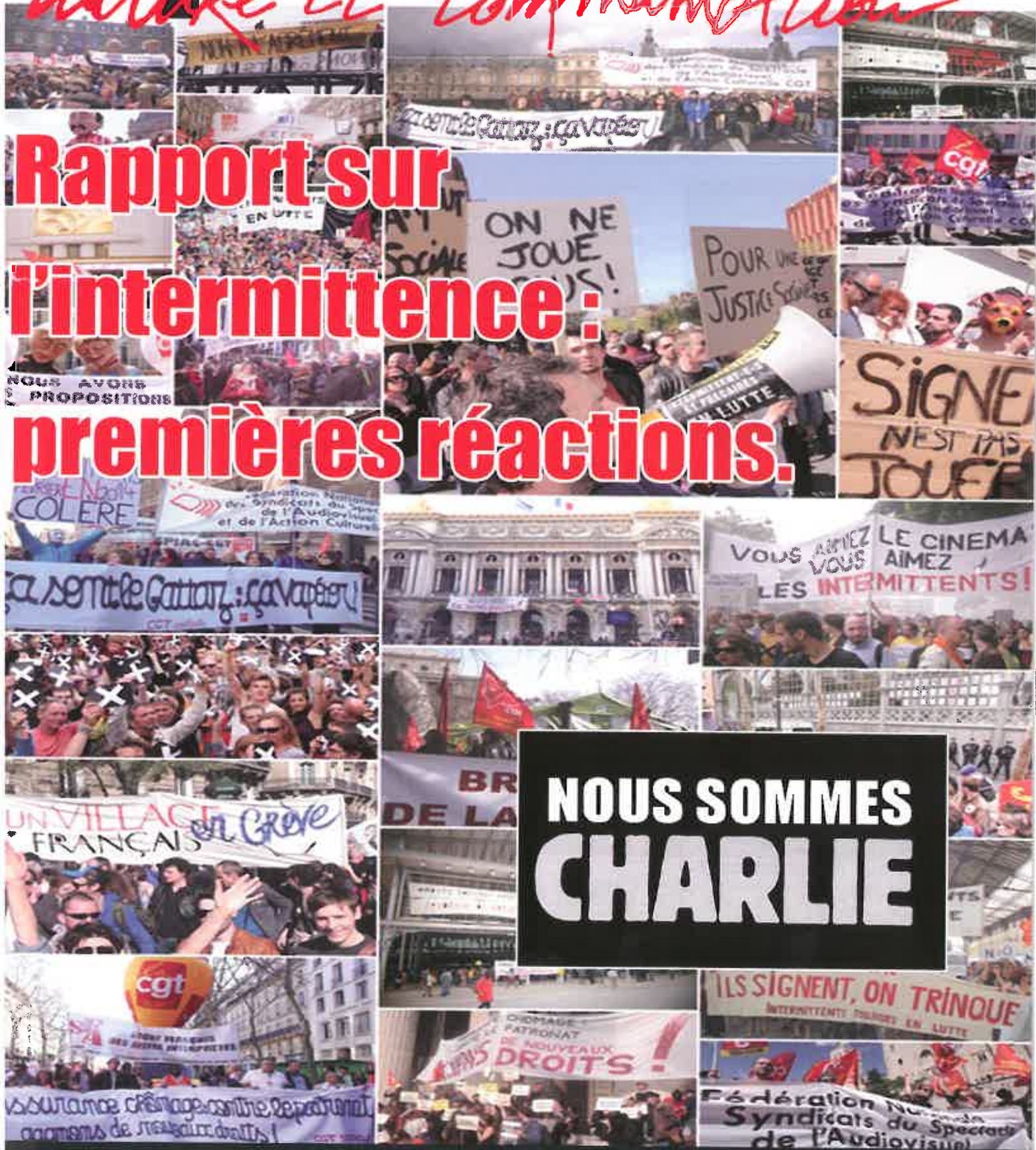


# Spectacle

*Culture Et Communication*

## Rapport sur l'intermittence : premières réactions.



**NOUS SOMMES  
CHARLIE**

## Artistes et techniciens du spectacle, ayez le réflexe Audiens



### INTERNET

Retrouvez tout l'accompagnement Audiens et les contacts utiles sur [www.audiens.org](http://www.audiens.org) Espace « **Particulier / intermittent** »



### PRENDRE SOIN DE VOUS ET PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

Pour le remboursement de vos frais médicaux, pensez à la complémentaire santé dédiée aux intermittents.



**0 805 500 190**

(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

Pour votre visite médicale, le suivi de votre santé au travail ou encore vous informer sur les risques professionnels liés à votre activité :



[www.cmb-sante.fr](http://www.cmb-sante.fr)

Pour réaliser un bilan de santé spécifique aux professionnels du spectacle afin de prévenir les pathologies liées aux métiers du spectacle :



**01 84 79 02 79**

### PRÉVOYANCE

Savez-vous qu'en cas d'invalidité 3<sup>e</sup> catégorie et de décès, vous et votre famille êtes couverts, y compris pendant vos périodes d'inactivité ? Pour connaître les droits prévoyance prévus dans l'accord collectif national interbranches intermittents :



**0 800 022 023**

(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

### CONGÉS SPECTACLES

Pour connaître vos droits à une période de congé, vous immatriculer et effectuer votre demande de congé annuel :



**01 44 83 45 00**

### PRÉPARER VOTRE RETRAITE POUR BIEN LA VIVRE

Pour vous informer, recevoir un relevé de situation dès 35 ans, reconstituer votre carrière, bénéficier d'un entretien information retraite personnalisé à partir de 45 ans...



**0 800 885 604**

(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

AUDIENS	2
Edito	3
Charlie	4
Actualité	5
Assurance Chômage	6
Musique	7
CNPS	8
Cifap	8
Concertation	9 - 12
Retraite	13
Social	14
Audiovisuel	15
Cinéma	16
Esra	16
Brèves	17 - 19
CFPTS	18
Groupe 3E Consultants	20

## Spectacle

### Administration, Rédaction, Publicité

14-16, rue des Lilas - 75019 Paris  
 Tel. 01 48 03 87 60 - Fax 01 42 40 00 20  
 E-mail : [cgt@spectacle@msac-cgt.com](mailto:cgt@spectacle@msac-cgt.com)  
 Web : [www.msac-cgt.com](http://www.msac-cgt.com)

Commission paritaire 1016S06840  
 N° ISSN : 1290-2535

Directeur de publication  
 Denis GRAVOUIL  
 Rédacteur en Chef  
 Jean VOIRIN

Maquette, photocomposition  
 Caroline Magrit

Impression PROF  
 1, passage des acacias  
 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Fondé en 1952 par Charles Chézeau

Tarif du journal  
 Vente au numéro 3 €  
 Abonnement public 1 an 15 €

Credits photos :  
 La Cgt Spectacle et ses syndicats



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

# PLUS QUE JAMAIS, BESOIN DE CULTURE ET DE MOBILISATIONS ...

L'année 2015 a commencé violemment avec l'odieux attentat à Charlie Hebdo qui a fait 17 victimes. Nous avons perdu non seulement des collègues journalistes et artistes mais aussi pour certains des amis : Charb, Cabu, Tignous et les autres dessinateurs de Charlie qui nous avaient offert des dessins lors de nos mobilisations. Ces assassinats comme ceux des policiers ou de nos concitoyens juifs, interrogent sur les échecs de la République à assurer une société réellement fraternelle marquée par le progrès social pour toutes et tous, y compris les jeunes issus de l'immigration. Cela nous renvoie à nos débats de congrès sur la place que doit occuper la Culture, contre l'obscurantisme, l'exclusion et la haine. Nous devons agir pour que l'accès à nos métiers soit réellement démocratisé afin de donner toute leur place à tous, aux femmes, aux jeunes issus de l'immigration et/ou, des quartiers dits « sensibles », surtout « sensibles » à l'exclusion sociale et aux discriminations.

Nous rendons hommage au travail de l'équipe de Charlie au sein d'une presse libre et nous nous félicitons des moyens fournis par notre groupe de protection sociale professionnelle Audiens, commun au Spectacle et à la Presse, pour soutenir leurs familles. Nous reviendrons plus longuement sur « ceux de Charlie » dans le prochain numéro de Spectacle en février.

Ce terrible événement a occulté le décès d'un autre artiste, inlassable combattant de la liberté, le cinéaste René Vautier.

De façon moins tragique mais d'importance pour la Cgt, nous avons pris acte de la démission de Thierry Lepaon, rendue nécessaire par l'embourbement dans des « affaires » et par la nécessité de reconstruire rapidement une direction confédérale rassembleuse et opérationnelle.

Le 7 janvier dernier, nous aurions préféré que l'actualité se concentre sur les annonces de Manuel Valls, suite à la remise du rapport de la mission sur l'intermittence confiée à Hortense Archambault, Jean-Patrick Gille et Jean-Denis Combrexelle. Nous sommes désormais dans la troisième phase après celle de la pseudo négociation du printemps dernier et de nos différentes mobilisations, puis celle de concertation. Une question centrale est posée : comment les annonces du Premier Ministre vont-elles être mises en œuvre en matière de crédits budgétaires, d'emploi, sur l'assurance chômage et plus largement sur la protection sociale ?

Il nous faut informer largement nos professions sur le contenu de ce rapport et sur les annonces de M. Valls. Nul doute que les résultats de cette troisième étape dépendront de notre vigilance, de notre détermination et de la poursuite de notre mobilisation. Comme en témoigne ce dossier, il est possible de faire reculer le gouvernement : loi Macron, retraites complémentaires, studios de Bry-sur-Marne, conservatoires ... les seuls combats perdus d'avance sont ceux que nous ne menons pas.

Pour lutter toutes et tous dans l'unité avec une Cgt en ordre de marche, mobilisons nos forces sur tous ces sujets.

Que 2015 permette à toutes et tous de vivre de leurs métiers, selon notre slogan, plus que jamais d'actualité !

**Denis Gravoil.**

# NOUS SOMMES CHARLIE

Le 7 janvier dernier dès l'annonce de l'odieux attentat ayant fait douze morts et plusieurs blessés au siège de l'hebdomadaire Charlie-Hebdo, la Cgt a assuré « l'ensemble des journalistes et des personnels du journal, ainsi que tous leurs proches, de leur totale solidarité. Profondément choquée par cet acte odieux, attristée et en colère, la Cgt rappelle et salue le courage de ces hommes et ces femmes qui chaque jour, chaque semaine, malgré les intimidations et les menaces, défendent la liberté de pensée et la liberté d'expression dans notre pays. Elle souhaite que les assassins soient au plus vite arrêtés et jugés, et que toute la lumière soit faite sur leurs motivations, ainsi que sur les conditions ayant permis que le siège de l'hebdomadaire ait pu être ainsi attaqué ». La Cgt avait appelé le soir même à un rassemblement Place de la République à Paris.

Au lendemain de l'attentat contre Charlie Hebdo, la Nouvelle Vie Ouvrière a lancé plusieurs initiatives en hommage et en soutien au journal satirique. Il s'agit de saluer la mémoire des dessinateurs, mais aussi de participer à la collecte de fonds qui permettra à Charlie Hebdo de continuer. A cet effet, la Cgt a publié une affiche reprenant le dessin réalisé par Charb pour le syndicat à l'occasion du 1er mai 2010. Ce même visuel est repris pour des badges et des autocollants en vente à la boutique de la Cgt à Montreuil et sur le site internet de la boutique Cgt ([www.materielsyndical.cgt.fr](http://www.materielsyndical.cgt.fr)). Le bénéfice des ventes sera intégralement reversé à Charlie Hebdo.

La Fédération Cgt du Spectacle a, le 7 janvier en début d'après-midi, exprimé sa solidarité à l'équipe de Charlie Hebdo et les policiers victimes de cet odieux attentat ... Elle a présenté tout son soutien et ses condoléances aux proches des victimes parmi lesquelles figurent Tignous et Charb que nous connaissions bien.

Le Syndicat français des artistes interprètes Cgt (Sfa) s'est dit « révolté à l'annonce de l'odieux attentat perpétré dans les

bureaux de Charlie Hebdo assassinant dix personnes de l'équipe, parmi lesquelles les dessinateurs Cabu, Charb, Wolinski et Tignous, le journaliste économiste Bernard Maris, et deux policiers, dont un chargé de leur protection. Il y a des actes dont la barbarie dépasse l'entendement. Nous devons les combattre partout avec la plus grande fermeté, avec cohérence et intelligence... »

De son côté, UNI global union Médias, spectacle et arts nous a transmis le message suivant par la voix de son président Johannes Studinger « je vous écris ce matin, au lendemain de l'attaque meurtrière à Charlie Hebdo pour exprimer la solidarité d'Uni et d'Uni Mei avec tous les collègues français. Nos pensées sont avec les familles, amis et collègues des journalistes, policiers et travailleurs tués, blessés dans l'attaque. Oui, nous sommes tous Charlie et nous partageons la douleur avec vous et tous les amis français. Hier soir, à travers la douleur, tristesse et colère s'est creusée une place pour l'espoir quand je me suis retrouvé place Luxembourg, ici à Bruxelles, avec des milliers de personnes, beaucoup de jeunes, qui montraient leur solidarité avec les victimes et leurs familles

et qui manifestaient pour la liberté d'expression. C'est avec ce message de soutien et d'espoir que nous commençons cette journée et nous vous envoyons notre amitié... ». Par ailleurs, plusieurs syndicats d'acteurs ont exprimé leur solidarité à l'instar du syndicat des acteurs de Turquie qui a condamné l'attentat terroriste contre Charlie hebdo et a exprimé ses condoléances.

Le groupe de protection sociale Audiens a exprimé sa solidarité avec Charlie Hebdo en

mettant à disposition des professionnels de la presse une cellule de soutien psychologique et d'assistance. Il s'agit d'un dispositif de soutien et d'écoute personnalisés à destination des familles et collaborateurs de Charlie Hebdo, ainsi que des professionnels de la presse affectés par cette tragédie. Il se compose : d'une cellule de 6 psychologues cliniciens du Centre de Santé Audiens ; des services d'assistance du groupe relatifs à la vie quotidienne et d'un service d'aide et d'assistance à l'organisation des obsèques ». Le Comité confédéral national de la Cgt, réuni le 13 janvier, a dans une déclaration souligné qu'au lendemain d'une mobilisation exceptionnelle des femmes et des hommes de ce pays (le dimanche 11 janvier dans toute la France), à laquelle elle avait appelé aux côtés des autres organisations syndicales, pour défendre les libertés et la démocratie, et combattre toutes les formes de racisme, il s'associe « au mouvement de solidarité engagé pour que continue de vivre Charlie-Hebdo et invitait à participer aux obsèques de toutes les victimes de l'attentat barbare perpétré contre le journal qui auront lieu d'ici la fin de cette semaine ».



Charb nous avait offert un dessin à l'occasion de nos mobilisations sur les annexes en 2002 et 2003

# La Motion Fédérale adressée à la Confédération ...

Le Comité Fédéral National (CFN) des syndicats Cgt du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle s'est réuni les 24 et 25 novembre derniers à Paris au siège de la Fédération.

A cette occasion, une motion sur la situation sociale a été adoptée à l'unanimité. Celle-ci a été transmise à la Direction Confédérale de la Cgt. Nous la publions ci-après dans nos colonnes.

« Les syndicats de la Fédération Cgt du Spectacle constatent que :

- les attaques contre les droits des travailleuses et travailleurs (salarié-e-s comme auteur-e-s) ne cessent de s'amplifier au niveau européen comme national ;
- le patronat emmené par le MEDEF n'a jamais été autant agressif dans sa volonté de détruire la protection sociale dans son ensemble à travers l'assurance chômage, la sécurité sociale, les retraites complémentaires, comme l'ensemble du Code du Travail ;
- les conditions du dialogue social et des négociations interprofessionnelles, déloyales, au profit du patronat lui donnent un véritable droit de veto sur la transposition des ANI en lois sociales, au détriment du rôle du Parlement ;
- le gouvernement Hollande/Valls applique cette politique d'austérité à travers le pacte dit de « responsabilité » tandis que le patronat exige toujours plus de transfert de la richesse produite par le travail à son profit ;
- les services publics sont menacés dans leur existence même ;
- ces politiques ne créent aucun emploi et continuent au contraire à en détruire, en augmentant la précarité.

Dans nos secteurs d'activité comme partout, cette politique a un effet désastreux : la destruction d'emplois stables se poursuit, tout comme le saccage du service public de l'audiovisuel et de la culture en général. Les travailleuses et travailleurs vivent trop souvent une remise en cause de leur métier et de leur parcours professionnel, une mise à mal du fondement de

leur travail. A titre d'exemple, les ensembles permanents, les maisons d'opéra, les établissements d'enseignement artistique, les missions et le personnel de France Télévisions, le devenir de la scène conventionnée du Blanc-Mesnil sont menacés, tandis que les droits à l'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle sont remis en cause par la convention UNEDIC agréée par le gouvernement. Nous rappelons que les secteurs culturels représentent 2,3% des actifs et 3,2% du PIB, ce sont des emplois non délocalisables qui contribuent au développement de l'économie et de la vie locale.

La régression sociale n'est pas une fatalité. Des rapports de force sont possibles et à construire face à cette politique du gouvernement et du patronat, pour gagner des droits nouveaux, comme le montrent nos luttes et malgré les difficultés à les mettre en œuvre. Les syndicats de la CGT-spectacle demandent à la direction confédérale :

- d'affirmer haut et fort notre opposition à cette politique d'austérité, dans la suite du boycott de la conférence sociale après les annonces du gouvernement unilatéralement favorables au patronat ;
- d'organiser un plan de travail précis pour organiser le rapport de force nécessaire à l'appui de nos revendications ;

- de mettre en débat dans toutes nos organisations la mise en œuvre pratique de nos orientations, en relançant particulièrement notre activité autour de la revendication du Nouveau Statut du Travail Salarié et la Sécurité Sociale Professionnelle, qui sont la perspective de construction d'un modèle social solidaire et l'alternative à la destruction de l'emploi et de la protection sociale ;

- de mettre en débat au plus tôt l'organisation des privés d'emploi, en lien étroit avec leur profession et leur territoire, de façon à prendre en compte au mieux les intérêts de plus de 5 millions de chômeurs et travailleurs précaires ;

- dans le domaine de la Culture, de porter confédéralement un projet de loi d'orientation et de programmation pour la Culture, comme cela a été adopté dans nos congrès, et alors que la ministre de la Culture et de la Communication envisage une loi à la portée et l'ambition très limitées.

Ces débats et ce plan de travail doivent être au centre des discussions d'un CCN extraordinaire en décembre 2014, alors que le précédent a été monopolisé par les questions autour de l'appartement. Le CFN, tout en exigeant plus de transparence sur la question, demande à la CGT de proposer des axes de lutte et de les organiser ».

## OU EN SOMMES-NOUS APRES LE CCN DU 13 JANVIER ...

A l'occasion d'un comité confédéral national (CCN) extraordinaire du 13 janvier 2015, il a été décidé « la mise en place d'un groupe de travail qui sera chargé de définir des principes communs sur les moyens mis à disposition des dirigeants de toutes les organisations de la Cgt... La proposition de nouveau bureau confédéral qui leur a été soumise par la direction confédérale n'a cependant pas été adoptée (sur 701 voix disponibles : 57,5% ont voté pour, 41,6% ont voté contre et 1% se sont abstenus), la majorité des deux tiers requise par les statuts de la Cgt n'ayant pas été atteinte. Suite à ce vote, les membres du CCN ont décidé de confier à Philippe Martinez, pressenti pour être le futur secrétaire général de la Cgt, le pilotage d'un collectif chargé de leur présenter une nouvelle proposition de bureau confédéral lors de leur prochaine réunion les 3 et 4 février prochains... »

# Procédures juridiques :

## La Cgt fait appel du jugement du TGI de Paris du 18 novembre...

Le 18 novembre dernier, le Tribunal de Grande Instance de Paris (TGI) a débouté la Cgt qui demandait la suspension de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 22 mars 2014 et de la convention d'assurance chômage du 14 mai dernier. Pour le TGI, la Cgt n'aurait pas apporté la preuve de la déloyauté des négociations sur l'assurance chômage. Ce qui a fait dire à la Cgt « ni la non communication des chiffres par l'Unedic des projets successifs aboutissant à des baisses drastiques des

allocations, ni les documents le démontrant et récupérés, après coup, quand d'autres les avaient eus avant signature, ni les négociations de couloir, décrites par les signataires eux-mêmes dans leurs témoignages, ni les modifications substantielles entre l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 22 mars et la convention du 14 mai, n'ont convaincu les juges. La Cgt n'entend pas en rester là et va continuer plus que jamais à défendre les droits des salariés privés d'emploi

comme l'ensemble de la protection sociale ... ». Le 24 novembre, le Bureau Confédéral de la Cgt a, après avoir examiné les différentes considérations à prendre en compte, décidé de faire appel de ce jugement. Cette affaire sera plaidée le 5 février prochain à 13H30. Par ailleurs, il convient de rappeler que la Cgt a déposé un recours au Conseil d'Etat en annulation de l'agrément par le ministre du Travail de la convention Unedic du 14 mai 2014.

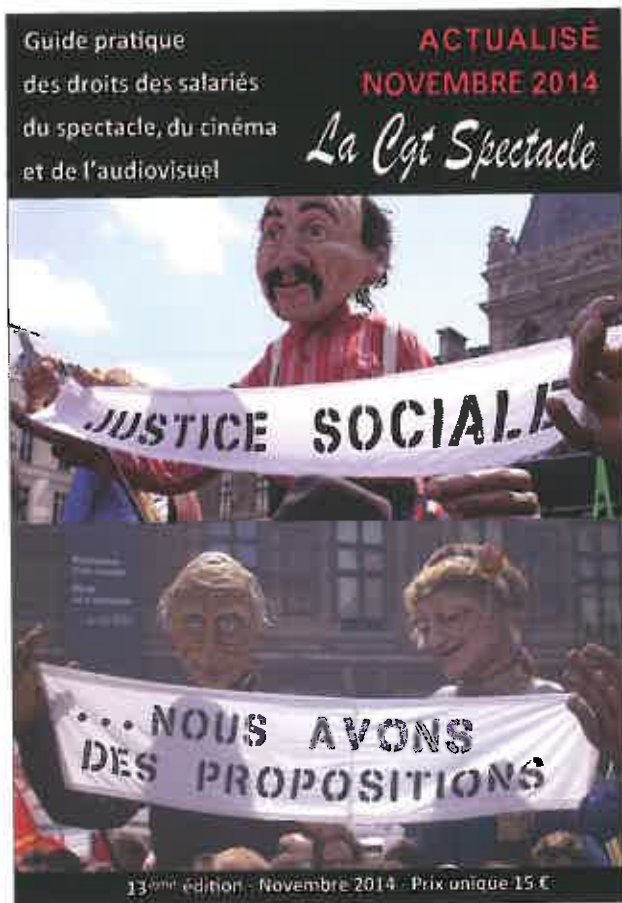
# Différé d'indemnisation :

## F. Rebsamen agrée l'avenant ...

L'avenant n°1 à la convention Unedic du 14 mai 2014 (cf. Spectacle n°350 – octobre 2014) officialisant la neutralisation du différé d'indemnisation des salariés intermittents du spectacle jusqu'au 30

juin 2016 « au plus tard » (c'est-à-dire à l'expiration de la convention d'assurance chômage) a fait l'objet d'un arrêté d'agrément signé par le ministre du Travail le 20 novembre dernier. Le 5 décembre

dernier, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) a indiqué que « la prise en charge du différé pourrait être arrêtée plus tôt ».



**Bon de commande de la 13<sup>ème</sup> édition du « Guide pratique 2014 des droits des salariés du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel »**

Je désire recevoir 1 exemplaire du guide,  
Au prix unitaire de 15 €.

Frais de port : 1 ex. = 3,51 €

Ci-joint un chèque de : .....

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession : .....

A renvoyer à la FNSAC-CGT  
14/16, rue des Lilas – 75019 Paris

## Mobilisation des orchestres et des Maisons Opéra « contre le vandalisme culturel » ...

A l'occasion d'une conférence de presse qui a eu lieu le 17 novembre à Paris salle Pleyel, l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives des orchestres et des maisons d'Opéra ont dans une déclaration commune demandé « aux gouvernements et aux élus locaux de s'engager à préserver le service public de la musique ». Initiée par la Fédération Internationale des Musiciens (FIM) qui regroupe plus de 70 syndicats nationaux d'artistes musiciens dans plus de 60 pays, cette campagne « contre le vandalisme culturel » a été marquée par plusieurs concerts qui ont eu lieu dans la seconde quinzaine du mois de décembre. La déclaration commune signée par la Fédération et ses syndicats (Snam, Sfa et Synptac) précise que « cette campagne a pour objet d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les menaces que font peser les coupes budgétaires dont ont à

souffrir aujourd'hui de nombreux orchestres permanents et opéras à travers le monde. Au cours des dernières années, plusieurs orchestres ont été contraints de cesser leur activité : en Bulgarie, au Danemark, en Allemagne, en Grèce, aux Pays-Bas, en Espagne ou encore en Argentine ou aux Etats-Unis... Après la disparition de l'Orchestre de la Radio à Athènes, puis celle de l'Orchestre de Chambre de Copenhague, le 2 octobre dernier, la direction de l'Opéra de Rome a pris la décision scandaleuse de licencier la totalité de ses artistes permanents (182 musiciens et choristes au total). De tels actes témoignent d'un véritable vandalisme culturel contre lequel les musiciens des orchestres français s'insurgent. À l'heure où une nouvelle baisse des dotations d'Etat est annoncée, quelques élus territoriaux français pourraient être tentés de suivre leurs homologues des cités européennes qui ont sacrifié

des orchestres et des chœurs permanents au nom d'une rigueur budgétaire aveugle et dévastatrice. À l'appel de l'ensemble des organisations syndicales Cgt, Fo, Unsa et Sud d'artistes, mais aussi avec le soutien des principales organisations d'employeurs : Association Française des Orchestres, Chambre Professionnelle des Directions d'Opéra (Cpdo), Syndicat National des orchestres et des théâtres lyriques (Synolyr), Association Française des orchestres (Afo), Cpdo et Synolyr, la quasi totalité des orchestres et maisons d'opéra à Paris et en Région exprimeront leur refus de voir ainsi disparaître tout un pan du patrimoine culturel européen. Ils entendent aussi rappeler que, par la permanence de leurs emplois artistiques et par leur ancrage territorial, les orchestres et les maisons d'Opéra développent des missions vitales pour la création musicale et la diffusion auprès de tous les publics... »

## Pétition contre la baisse des subventions pour les conservatoires à rayonnement départemental et régional ...

Sous prétexte d'économies le Ministère de la Culture a décidé de sacrifier l'enseignement artistique spécialisé et la formation des musiciens de demain en supprimant les subventions des conservatoires à rayonnement Départemental et Régional (CRD, CRR) non adossés à un pôle supérieur (seulement une quinzaine sont adossés à un pôle sur 143 conservatoires). La lente agonie de ces conservatoires va donc commencer. Le risque est de voir les collectivités, déjà étranglées par la réforme

territoriale, faire des choix drastiques, comme supprimer les CEPI ou les troisième cycles spécialisés des conservatoires, viviers des musiciens de demain. Cette baisse touchera également de plein fouet les projets artistiques que pouvaient choisir les conservatoires et qui sont une bouffée créative pour les professeurs et les élèves. Ou vont donc se former nos musiciens de demain ? A l'étranger ?

Il est très dommageable qu'au moment où le Ministère de la Culture s'apprête à rééva-

luer les diplômes d'enseignement du Certificat d'Aptitude (CA) au niveau I (Master) et du Diplôme d'Etat (DE) niveau II (Licence) grâce au travail acharné de la CGT, de telles attaques soient portées aux conservatoires. Cette baisse de subvention est scandaleuse et ses conséquences désastreuses, c'est pour cette raison que le SNAM-CGT vous propose de signer la pétition en ligne :

<http://snam-cgt.org/petition/spip.php?rubrique1>

### JE DÉCIDE DE ME SYNDIQUER

Mlle, Mme, M. (1) NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Je travaille dans le secteur :

du Spectacle vivant  de l'Action culturelle  des Arts plastiques

de la production et/ou diffusion :  audiovisuelle  cinématographique

de l'Enseignement artistique (hors Education Nationale)

Situation : Permanent  intermittent  Non salarié

A renvoyer à : Fédération CGT du Spectacle - 14 / 16 rue des Lilas - 75019 PARIS

**ADHEREZ EN LIGNE : [WWW.FNSAC-CGT.COM](http://WWW.FNSAC-CGT.COM)**

# Retour sur la plénière du CNPS du 19 décembre ...

Le 19 décembre dernier, Fleur Pellerin a présidé son premier Conseil national des professions du spectacle (CNPS).

A Paris, plusieurs centaines de manifestants ont défilé entre l'Opéra Garnier et la Place du Palais Royal. Des actions ont eu lieu à Nantes (où la DRAC a été occupée et « murée »), à Bordeaux, Angers, Strasbourg. Plusieurs lieux étaient en grève, notamment « le fil » à Saint-Etienne.

A l'issue du CNPS, la Fédération du spectacle a précisé qu'elle avait rappelé que « si le budget de son ministère a été « sanctuarisé », c'est en grande partie grâce à nos luttes depuis début 2014, et que cette stabilisation ne suffit pas après douze années de baisses, particulièrement drastiques depuis 2012.

Nous avons dénoncé les effets de la baisse de dotations aux collectivités, avec son corollaire de destructions d'emplois, permanents comme intermittents. La ministre minimise le problème en parlant « d'effort supportable » surtout au regard des autres ministères. Pourtant, celle ou celui qui perd son emploi trouve bien cela insupportable ! Nous réaffirmons que d'autres choix que l'austérité sont possibles, et c'est ce qu'a reconnu implicitement le Premier Ministre en stabilisant le budget de la Culture en pleine lutte au mois de juin, quand tous les professionnel-le-s en lutte dénonçaient leur difficulté à vivre de leur métier tout en réclamant une autre réforme, positive, de l'assurance chômage. La ministre a annoncé une « conférence pour l'emploi ».

Nous nous sommes félicités du maintien d'une loi « liberté de création artistique, architecture et patrimoine », mais avons déploré son manque d'ambition par rapport à nos revendications initiales. Nous avons demandé une nouvelle impulsion pour défendre, compléter, améliorer les conventions collectives, avec notamment l'obligation pour les employeurs de préciser le recours au CDD-d'usage et au CDI, et d'engager des mesures pour parvenir à une réelle égalité femme/homme. Le Directeur Général du Travail a entendu ces demandes. Nous avons abordé beaucoup de sujets liés à l'emploi, notamment dans les orchestres, maisons d'opéra, conservatoi-

res, à France Télévisions et à l'environnement social des salariés.

Une réunion du Comité de pilotage du GUSO aura enfin lieu en février prochain (après trois ans de demande !). Nous avons interpellé la ministre sur le devenir des studios de Bry-sur-Marne, menacés par une opération immobilière, alors qu'il s'agit du seul site de ce type essentiel à la création cinématographique et audiovisuelle : la ministre assure faire tout son possible pour maintenir l'activité du site.

A propos des artistes et techniciens intermittents nous avons souligné la situation catastrophique de dizaines de professionnel-le-s, souvent des primo-entrants mais pas uniquement, coincés au régime général avec des droits minables (jusqu'à 88 centimes par jour !). Nous avons aussi dénoncé les interprétations abusives de l'Unedic sur les heures de résidence de création, et exigé un avenant immédiat sans attendre les suites de la concertation. A propos de la mis-

sion, nous avons à nouveau souligné que le retour, même partiel, des chiffres montre que nos propositions sont raisonnables, en particulier que le seuil de 507 heures sur 22 mois est accessible. La ministre a répondu que « l'Etat aura, dans les prochaines semaines à prendre ses responsabilités sur la base des conclusions de la mission ». Nous avons par ailleurs continué de défendre les droits des artistes et technicien-ne-s étranger-e-s à vivre et travailler ici, en demandant leur régularisation lorsqu'ils rencontrent des problèmes pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour. Nous demandons un projet de loi adapté à nos professions... »

Et de conclure « si nous sommes prêts à travailler concrètement pour des propositions pour l'emploi, la protection sociale, pour les professionnel-le-s et dans l'intérêt de la démocratisation culturelle pour toutes et tous, nous attendons des actes concrets après les déclarations de Fleur Pellerin ».



**cifap**   
accompagnateur de talents

**2015**

Journaliste reporter d'images monteur - JRM	2 février au 13 mars 7 avril au 22 mai
Scénario et dialogues en fiction	16 février au 27 mars 1 <sup>er</sup> juin au 10 juillet
Écrire, tourner et monter un film court	23 février au 27 mars
La direction de production en fiction	23 février au 3 avril 1 juin au 10 juillet
La direction de post-production	20 avril au 12 mai
Écrire et réaliser un film documentaire	16 mars au 24 avril 15 juin au 24 juillet
Développer sa carrière d'artiste	7 avril au 5 mai
Les techniques de tournage pour le film documentaire	18 mai au 8 juin
L'assistant réalisateur en fiction	18 mai au 29 juin

contact@ycrea.com - novembre 2015

Tous ces stages peuvent être pris en charge par Cifap dans le cadre de la formation des intermittents du spectacle et des artistes auteurs.

renseignements :

[intermittents@cifap.com](mailto:intermittents@cifap.com)

**01 48 18 28 38**

toutes les sessions  
à toutes les dates

[www.cifap.com](http://www.cifap.com)



## Première réaction de la fédération Cgt du spectacle au rapport Gille-Archambault-Combrexelle...

Le 7 janvier dernier, la Fédération a déclaré que « compte-tenu de l'actualité, la Cgt Spectacle tient tout d'abord à exprimer sa solidarité avec l'équipe de Charlie Hebdo et les policiers victimes de cet odieux attentat qui a eu lieu en fin de matinée au siège du journal. Nous présentons tout notre soutien et nos condoléances aux proches des victimes parmi lesquelles figurent Tignous et Charb que nous connaissions bien. Avant d'avoir connaissance de cette attaque, nous discutons du rapport de la mission sur l'intermittence et des annonces du Premier Ministre concernant le devenir du régime d'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle du cinéma et de l'audiovisuel et au-delà, de l'emploi et de la protection sociale. Après une première lecture, nous constatons que ce rapport reprend bon nombre de nos contributions. Il comporte aussi un certain nombre de contradictions. Nous avons également un point majeur de désaccord sur le fait de conférer au niveau interprofessionnel la fixation d'un cadre financier pour les annexes 8 et 10. La Cgt Spectacle, comme toute la Cgt, agit pour que le régime interprofessionnel d'assurance chômage indemnise tous les privés d'emploi. Néanmoins, nous constatons avec une certaine satisfaction que ce rapport ainsi que

les annonces du Premier Ministre confirment la légitimité du régime spécifique des salariés intermittents, qui sera inscrit dans la loi dès le premier semestre 2015, ce que nous demandions depuis 2007. Des mesures phares telle que la recherche pour une ouverture des droits dès 507 heures sur douze mois ne sont plus considérées comme tabous et même jugées comme tout à fait pertinentes. La méthode de négociation annoncée prend le contrepied des discussions déloyales qui ont eu lieu début 2014 sur l'assurance chômage et qui ont abouti à l'accord du 22 mars. D'importantes mesures pour l'emploi permanent comme intermittent ont été annoncées dans le rapport Gille-Archambault-Combrexelle. Il en est de même avec l'annonce de l'augmentation en 2016 des crédits consacrés à la création et à la Culture tout comme le dégel des 8 % de précaution des budgets création et transmission des savoirs pour l'année 2015. Dans le domaine de la protection sociale, nous avons pris acte des préconisations de la mission et attendons (et nous y veillerons) la mise en œuvre des mesures annoncées permettant l'accès effectif aux droits en particulier pour les artistes et techniciennes intermittentes qui peinent à ouvrir des droits au congé maternité. Dans les jours prochains, nous allons nous

livrer à une analyse approfondie du rapport de la mission et des mesures annoncées. Nous allons à cet effet informer les professionnels concernés et organiser les débats dans nos secteurs. Ce rapport est rendu public dans un contexte qui n'est pas anodin. En effet, la situation de l'emploi s'est encore aggravée sous l'effet de la crise et des mesures d'austérité. De plus, la mise en œuvre de la nouvelle convention Unedic bloque depuis le 1er octobre des centaines d'allocataires du régime général comme des annexes cinéma-spectacle avec des droits misérables. Force est de constater qu'à l'heure où un chômeur sur deux n'est pas indemnisé et que les contrôles ne cessent de se renforcer, le compte n'y est pas. Nous revendiquons des mesures immédiates et un plan de travail rigoureux pour que soient mises en œuvre les mesures positives annoncées sur l'emploi, la protection sociale et l'assurance chômage. Nous invitons les artistes et techniciens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel et toutes celles et ceux qui sont concernés, à prendre connaissance de ce rapport et à en débattre avec le souci de la mobilisation la plus unitaire possible... ». A cet effet des assemblées générales vont être programmées à Paris et en régions.

### Les autres réactions ...

Le rapport sur l'intermittence suivi des annonces du Premier Ministre le 7 janvier dernier n'ont pas manqué de susciter diverses réactions. Au niveau interprofessionnel, la Cgt s'est félicitée de la future sanctuarisation du régime spécifique d'indemnisation chômage des salariés intermittents du spectacle qui constitue « une avancée à mettre au compte de la mobilisation » non sans avoir souligné qu'elle « n'accepte pas le cadre financier d'économies sur le dos des demandeurs d'emploi dans lequel Manuel Valls inscrit son plan ». De son côté Véronique Descacq, la numéro 2 de la Cfdt a déclaré que « les décisions gouvernementales n'apportent donc pas de

réponse aux besoins de sécurisation des parcours des salariés concernés, elles donnent des gages aux entreprises de ce secteur professionnel sans aucune contrepartie en termes de lutte contre la précarité et de diminution de la pauvreté des salariés, très préoccupante dans ces professions, elles occultent la responsabilité de l'État dans le financement de la culture » en précisant qu'en « sanctuarisant un régime particulier, et en permettant aux acteurs d'un secteur professionnel de faire (leurs) propres règles en marge des négociations interprofessionnelles, elle crée un précédent qui porte atteinte au principe fondamental de solidarité interprofessionnelle du régime d'assurance chômage, déplore

le deuxième syndicat français. Cette décision risque d'accroître la flexibilité du travail et les inégalités, au détriment des salariés les plus vulnérables ». Enfin, le Medef a estimé que « l'assurance-chômage est et doit rester un dispositif interprofessionnel qui répond à des problématiques globales liées aux conjonctures économiques et aux politiques de l'emploi », en soulignant qu'il restait opposé « à toute réouverture de négociation sur le sujet spécifique des intermittents et à l'idée de sanctuariser par voie législative un système d'indemnisation spécifique qui, in fine, se traduirait par des contraintes supplémentaires aux capacités de négociation des partenaires sociaux gestionnaires de l'assurance-chômage et,

en conséquence, par une iniquité de traitement entre les demandeurs d'emploi ». Jean-François Pilliard, le premier vice-président de l'Unedic (association de gestion de l'assurance-chômage), vice-président du Medef et délégué général de l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) a indiqué qu'il « appartiendra au Groupe paritaire politique (prévu à l'article 13 de l'Accord national interprofessionnel du 21/03/2014) de traiter de l'ensemble de ces sujets en vue de la prochaine négociation sur l'assurance-chômage ».

Au niveau professionnel, le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) a -s'agissant de l'assurance chômage - noté que « chacun est aujourd'hui à

sa juste place : l'État dans son rôle d'encadrement légal et de régulateur économique, respectueux du dialogue social ; les organisations interprofessionnelles dans leur gestion indépendante de l'Unedic ; les organisations du secteur enfin reconnues dans leur responsabilité, les artistes et techniciens intermittents dans la légitimité de leurs spécificités professionnelles » avant de conclure « les conditions d'une nouvelle négociation sont a priori réunies. Pourtant, ses échéances sont loin d'être précisées pour le moment. Le Premier ministre en instaurant la mission de concertation souhaitait bâtir un cadre stabilisé et sécurisé. Cet impératif est toujours d'actualité. Le Syndeac est prêt à s'y engager au plus

tôt ». Enfin pour la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France (CIP-IDF) Samuel Churin a dans un entretien croisé paru dans le quotidien l'Humanité du 9 janvier déclaré que « toute la convention d'assurance chômage est à revoir. Face à cet enjeu majeur, Manuel Valls répond par des annonces qui ressemblent fortement à une grande opération de communication. Annoncer la sanctuarisation du régime spécifique des intermittents du spectacle dans une loi n'engage à rien sinon ne flèche pas son contenu. On sauve l'étiquette, rien de plus. Les intérimaires savent de quoi on parle : lors de la dernière réforme, on a gardé le titre annexe 4 », mais ses règles particulières ont été supprimées ».

## Allocution de M. Valls du 7 janvier (extraits...)

A l'occasion de la remise du rapport relatif au régime des intermittents du spectacle le 7 janvier dernier, le Premier Ministre a prononcé une allocution dont voici quelques extraits choisis.

### • Sur les annexes 8 et 10.

« ... les partenaires sociaux représentatifs du spectacle et de l'audiovisuel seront invités à négocier les paramètres propres au régime d'indemnisation des intermittents. Ils le feront dans un cadre préalablement fixé par les partenaires sociaux interprofessionnels. Ce cadre fixera une trajectoire financière et les règles transversales d'équité ayant vocation à s'appliquer à tous les demandeurs d'emplois, intermittents ou non. La mission n'a laissé de côté aucun des sujets de préoccupation, et préconise notamment le réexamen du principe de la date anniversaire ou encore celui du montant du plafonnement. Si un accord est trouvé par les organisations syndicales et patronales du spectacle et de l'audiovisuel, il sera repris dans la convention générale d'assurance chômage. En l'absence d'accord, ce sont, comme aujourd'hui, les partenaires sociaux interprofessionnels qui fixeront les règles. Le rôle de chacun est ainsi pleinement respecté et tous auront à assumer leurs responsabilités. Ces nouvelles règles de négociation seront applicables, après modification de la loi, au moment de la prochaine négociation de la convention d'assurance-chômage... ».

### • Sur le recours au CDD d'usage.

« Le CDD d'usage, qui constitue un outil adapté pour les intermittents, ne doit pas être détourné de son objet ... L'Etat et les collectivités territoriales, par le biais des subventions publiques, ont une responsabilité pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus. Les listes de métiers éligibles au CDD d'usage devront donc être revues dans les branches par les partenaires sociaux avant la fin de l'année 2015. A défaut d'accords à cette date, ces listes seront fixées par la voie réglementaire... »

### • Sur les droits des intermittents.

« La mission a identifié de nombreuses pistes. Certaines ont trait au fonctionnement de l'assurance-chômage ou de Pôle emploi. Elles appellent une discussion rapide dans le cadre des instances de l'Unedic ou du service public de l'emploi pour des mesures techniques de coordination. Je pense, par exemple, à l'articulation avec les droits rechargeables. Pour améliorer l'accès aux prestations maladies et maternité, un décret sera publié avant la fin du 1er trimestre 2015. Il abaissera de 200 à 150 heures travaillées par trimestre les conditions d'ouverture des droits à prestations. Nous avons besoin également de renforcer la politique de l'emploi en faveur des artistes et des techniciens. Parce que le premier des risques pour un intermittent, c'est d'abord celui de ne pas

trouver d'emploi, la mission propose la mise en place d'un fonds de développement de l'emploi culturel, et je retiens cette proposition. Les sommes que nous mobilisons aujourd'hui pour la prise en charge du différé, nous les affecterons à l'issue de la convention d'assurance-chômage à la mise en place de ce fonds afin d'encourager le développement de l'emploi permanent et de soutenir des formes d'emplois moins précaires pour les intermittents. En parallèle de ces chantiers, va être engagé au 1er semestre 2015 un travail de révision des conventions collectives. Enfin, une conférence pour l'emploi sera organisée en septembre par le ministre du Travail et la ministre de la Culture et de la Communication ».

### • Sur les crédits budgétaires.

« ... Je veux annoncer deux mesures importantes. Tout d'abord, le dégel immédiat des 8% de précaution sur les budgets des missions création et transmission des savoirs intégrant l'éducation artistique et culturelle. C'est-à-dire plus de 40 millions d'euros. Mais - et c'est la deuxième mesure - l'engagement du gouvernement ira au-delà. En 2016, ces mêmes budgets, après avoir été maintenus en 2015, seront augmentés. J'en prends aujourd'hui l'engagement. Il ne faut pas baisser le budget consacré à la création et à la culture dans notre pays. Nous avons stoppé cette baisse pour 2015 et il faudra remonter en 2016 et au-delà... ».

# Synthèse du rapport

## (extraits) ...

Voici l'essentiel de la synthèse du rapport sur l'intermittence.

### 1. ... Bâtir une politique de l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré.

Si le contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) caractérise le champ de l'intermittence, alors qu'il représente environ la moitié des emplois du spectacle vivant ou enregistré, il ne doit pas devenir l'horizon indépassable du salariat dans le secteur culturel. Il s'agit d'abord d'un contrat temporaire qui n'a pas vocation à devenir la règle. Certains abus persistent même s'ils sont bien moindres que ce que les médias en disent. Ils sont de plusieurs types : absence d'application ou de respect des conventions collectives ou des accords sur le recours aux CDDU ; sous-déclaration du travail qui considère

l'indemnisation du chômage comme un revenu de complément et non comme le revenu de remplacement qu'elle a vocation à être ; incohérence de l'État et des collectivités locales qui subventionnent de manière récurrente des projets sans vérifier que leurs financements sont réunis,

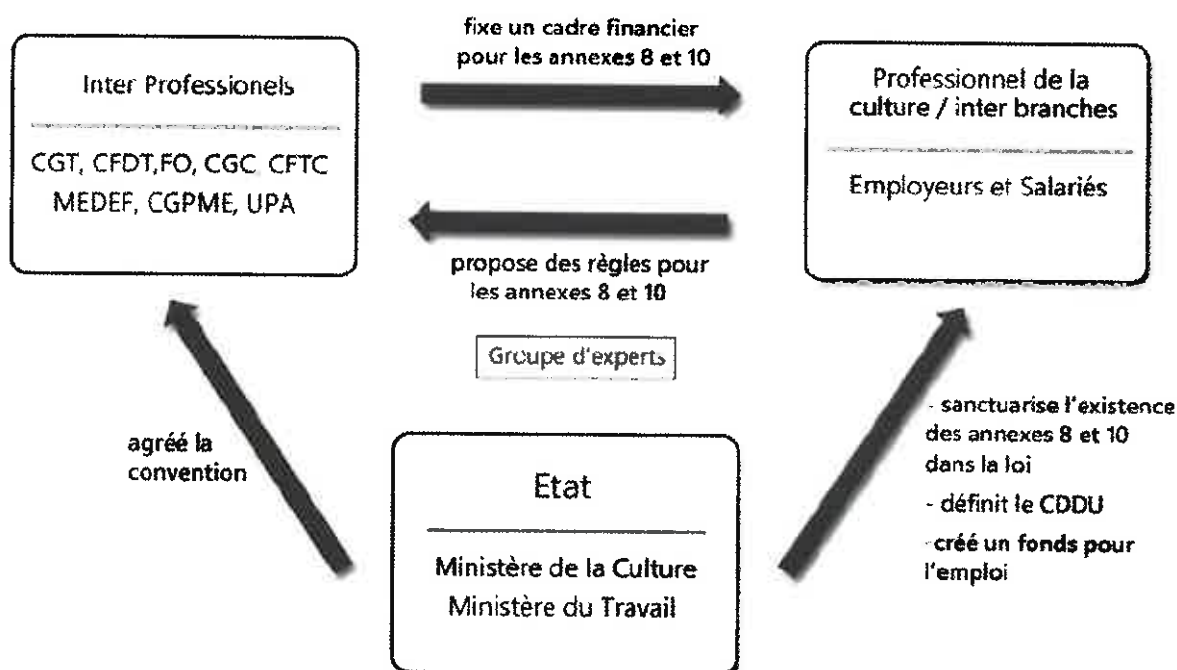
Il est donc nécessaire de responsabiliser l'ensemble des acteurs du secteur sur l'usage du CDDU et le financement du régime spécifique d'assurance chômage qui en est le corollaire. Cela suppose :

- d'une part, un meilleur encadrement du CDDU : à travers les conventions collectives et à travers une négociation interbranches du secteur professionnel aboutissant éventuellement si cela s'avérait nécessaire à légiférer sur un CDDU spectacle (durée minimum et maximum, nécessité de rattachement à une liste des métiers....)

- d'autre part, la mise en place d'un fonds pour l'emploi, permettant à ce secteur

économique de demeurer en croissance malgré les difficultés liées à la crise.

Ce fonds dont l'usage serait négocié avec les acteurs du secteur et porterait en priorité sur la structuration du secteur (passage de CDDU en CDI notamment pour les TPE, aide à la mutualisation...) et sur l'emploi artistique (développement de la permanence artistique, allongement des contrats artistiques ou autres dispositifs vertueux tels celui expérimenté par la plateforme des Cafés-Cultures). Il pourrait être financé par l'État, dès lors qu'un nouvel accord d'assurance chômage serait trouvé sur les annexes 8 et 10 et que les crédits prévus pour compenser le différé pourraient avoir une nouvelle destination. Par ailleurs, les emplois artistiques devraient pouvoir entrer dans les dispositifs d'exonérations de cotisations mis en place par le gouvernement dans le cadre du pacte de responsabilité, mais cela suppose de revisiter les abattements spécifiques au secteur.



## 2- Garantir un système d'indemnisation du chômage adapté aux métiers du spectacle ...

La discontinuité de l'emploi et la précarité qui découlent du CDDU doit être prise en compte par un régime dérogatoire de l'assurance chômage. Son principe serait garanti par la loi qui sanctuariserait, moyennant le respect de certains équilibres et exigences, son existence afin d'empêcher leur remise en cause à chaque négociation. La loi devrait aussi faire obligation aux partenaires sociaux négociateurs et gestionnaires de l'Unedic de consulter le secteur professionnel concerné pour définir les règles des annexes 8 et 10 après en avoir arrêté le cadre financier. Elle instaurerait ainsi une nouvelle méthode de gouvernance fondée sur la responsabilité des acteurs. Le rôle de l'État est de garantir l'effectivité et la loyauté du processus.

## 3- Adapter les règles des annexes 8 et 10 : outils et réflexions pour une future négociation.

La mission a constitué un groupe d'experts qui a mené des travaux de chiffrage et proposé des méthodologies. Le système est complexe, les paramètres sont multiples et l'articulation des effets entre eux signifiante. La bataille des chiffres peut donc cesser, l'ensemble des propositions ayant été étudiées. Des pistes nouvelles sont apparues. Certains préjugés sont tombés, rendant notamment envisageable le retour à un système de date anniversaire. Les propositions d'une partie de la profession ne sont pas fantaisistes, même si aucun système alternatif ne fait aujourd'hui consensus. Les futures négociations bénéficieront de ces outils et réflexions. La mission du groupe d'experts doit être reconnue et se poursuivre pour accompagner et finaliser les échanges. Enfin, la mission alerte sur les problèmes créés par la généralisation des droits rechargeables qui peut empêcher l'entrée des personnes qui ont ouvert des droits au régime général dans les annexes 8 et 10.

## 4- Sécuriser les parcours professionnels et améliorer la protection sociale adaptée à la discontinuité de l'emploi.

La spécificité de l'intermittence doit être mieux prise en compte pour préserver l'ensemble des droits sociaux. Le secteur professionnel a déjà élaboré plusieurs accords innovant notamment sur la santé, ou la formation permettant d'adapter les droits sociaux et de sécuriser les parcours professionnels. Des progrès restent à faire pour répondre à la spécificité de l'exercice de certains métiers, notamment dans les situations de maternité ou de longues maladies. Les rapports entre les salariés et Pôle Emploi, essentiellement dans l'interprétation des règles et l'absence de rapprochement entre les conventions collectives et la convention chômage, sont très dégradés. La mission a mis à jour cet état de fait et préconise la mise en place de quelques mesures : avec Pôle Emploi : instance de liaison, ligne dédiée, recours au médiateur ; avec le GUSO : réunion et pilotage institutionnel à rétablir, respect des conventions collectives.

## Conclusion.

Le document élaboré par la mission ne se veut pas être un « énième » rapport proposant une réforme « clé en main » de l'intermittence. Néanmoins, il propose une méthode, fondée sur le dialogue social, expérimentée au cours de la mission mais qui reste à finaliser. Nous considérons nos travaux non comme l'aboutissement d'un processus mais comme une étape nécessaire pour créer les bases d'un dialogue apaisé et plus fructueux. La mission a d'abord initié une méthode de concertation qui, dans son principe, doit être poursuivie et formalisée. Des pistes ont été explorées (droits sociaux des intermittents), des systèmes d'expertise ont été initiés et modélisés. Enfin, et c'est l'objet même de cette mission, une « boîte à outils » a été constituée de façon à donner à tous les acteurs et responsables de ce dossier des outils permettant de rechercher une organisation et des règles stabilisant le secteur, ses entreprises et ses salariés. La pérennité et la sécurité du système doivent, elles, être garanties par la loi.

Les questions posées ne relèvent pas que de solutions techniques. Leur résolution suppose des choix clairs assumés avec courage par l'ensemble des acteurs chacun à leur niveau. Aucun secteur n'est en situation de créance vis-à-vis de l'autre, chaque acteur peut et doit être en situation de responsabilité.

## A chacun ses tâches et sa responsabilité :

- l'État doit légiférer pour garantir le système dans le respect des prérogatives des partenaires sociaux, renforcer sa responsabilité sociale d'employeur et de financeur et mettre en place un fonds pour développer l'emploi ;
- l'interprofession et les signataires de l'accord d'assurance chômage doivent réexaminer les annexes 8 et 10 en concertation avec l'interbranches sans se sentir déjugés et sans que les équilibres de la convention d'assurance chômage soient remis en cause ;
- l'interbranche du secteur de la culture peut s'affirmer en faisant la démonstration de sa capacité à produire des règles responsables et équitables ;
- les 9 branches professionnelles à travers les conventions collectives, doivent réguler le recours aux CDDU et son périmètre ;
- les organismes gestionnaires dans l'application concrète des mesures prises doivent améliorer la délivrance de leurs prestations en associant les usagers à leur mise en œuvre ;
- les employeurs et les salariés doivent partager une culture de la déclaration garantissant les droits de chacun.

Consultez l'intégralité du rapport sur le site de la fédération : [www.fnsac-cgt.com/rubrique.php?IDrub=77&IDsousrubrique=199](http://www.fnsac-cgt.com/rubrique.php?IDrub=77&IDsousrubrique=199)



# Les complémentaires dans le collimateur du Patronat



Les négociations sur les régimes de retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (cadres et non cadres) qui étaient prévues fin novembre ont été reportées à février 2015. Celles-ci porteront sur le niveau des pensions, la fusion des deux caisses et la réversion. Le patronat - Medef en tête - a annoncé ses prétentions qui ne se limitent pas seulement aux complémentaires mais aussi aux régimes de base. Parmi les mesures avancées par le patronat, la fusion des régimes Agirc et

Arrco mais aussi le recul de l'âge de la retraite à 65 ans. Pour préparer le terrain, la Cour des Comptes vient de produire un rapport qui reprend à son compte les sornettes du patronat sur le « coût du travail » (cf. Morceaux choisis). Comme l'a souligné la Cgt « les difficultés de financement remontent à 2009, moment de la baisse nominale historique de la masse salariale par rapport à l'année précédente. C'est donc la crise qui est principalement à l'origine de la situation actuelle. Il n'en reste pas moins qu'il y a, depuis 2003, un sous financement chronique de l'Agirc, régime des cadres. C'est la raison pour laquelle la Cgt et son Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (Ugict) réclament depuis de nombreuses années une augmentation des cotisations Agirc, en particulier de la part dite patronale. » avant de rappeler ses propositions pour assurer la pérennité des régimes sur le long terme avec l'élargissement de l'assiette de cotisation à l'épargne salariale et une augmentation modulée de la part de cotisation

dite patronale en fonction du rapport masse salariale sur valeur ajoutée et de la politique d'emplois et de salaires des entreprises. D'autre part, un chiffrage sur l'égalité salariale femmes-hommes a été effectué à la demande de la Cgt par les services de l'Arrco et l'Agirc. Il montre que la progression vers l'égalité salariale aurait des conséquences très positives sur les ressources des régimes avec par exemple, un solde positif de 4 Md€ des 2017. Cela permettrait de rétablir l'équilibre de l'Arrco tout en maintenant jusqu'en 2040 des réserves de précaution représentant 13 mois d'allocations ». Et de conclure « la Cour des comptes ne fait que reprendre à son compte, et ça n'est pas nouveau, la rhétorique du mal nommé coût du travail. Dans cette approche d'essence patronale, les cotisations ne peuvent pas augmenter, mais doivent au contraire baisser. Ce terme de l'équation étant posé, il ne reste plus pour les régimes de retraite qu'à abaisser les prestations et/ou à reculer l'âge d'ouverture des droits ».

## Morceaux choisis

Voici quelques morceaux choisis du rapport de la Cour des comptes qui a été rendu public le 18 décembre dernier sur les régimes de retraites complémentaires Agirc et Arrco.

« L'Agirc et l'Arrco enregistrent ainsi depuis cinq ans des déficits croissants qui pèsent aussi sur le solde des administrations publiques. Dans ce contexte, la Cour estime très probable le risque d'épuisement des réserves financières globales des régimes d'ici 2023, et même d'ici le début de 2018 pour l'Agirc, avec pour celle-ci des réserves inférieures à trois mois d'allocations dès 2016. Les partenaires sociaux ont ainsi à faire face à une situation d'urgence qui leur impose d'adopter des mesures de grande ampleur dès les premiers mois de

2015, pour une mise en œuvre dès 2016...

Pour l'Agirc, la situation est telle qu'un effort spécifique des cadres sera très vraisemblablement inévitable, indépendamment même d'une solidarité financière accrue de l'Arrco sans laquelle il serait difficile d'éviter le risque de rupture des paiements. La perspective de la fusion des deux régimes, à laquelle la convergence passée de leurs rendements conduit logiquement, devra elle-même s'accompagner de contreparties de la part des cadres. La refonte du mode actuel de financement de la « retraite à 60 ans » entre les régimes Agirc et Arrco, en modifiant la structure des taux de cotisation associés dans le sens d'une plus grande équité de traitement entre cadres et non

cadres, pourrait participer de ces contreparties. Dans le cadre des négociations qui s'engagent pour rétablir l'équilibre de moyen terme de l'Agirc et de l'Arrco, et étant données les contraintes pesant sur les marges de manœuvres des partenaires sociaux, une combinaison de mesures portant sur les taux de cotisation et les niveaux de pensions sera sans doute nécessaire, sans que puissent être exclues de la réflexion des mesures portant sur les conditions de départ en retraite, notamment sur l'âge de départ à taux plein... La question du report de l'âge auquel les affiliés des régimes peuvent obtenir une retraite sans abattements dans les régimes complémentaires renvoie aux difficultés récurrentes d'articulation avec le régime général ».

# Les barèmes sociaux

## au 1er janvier 2015 ...

Plusieurs barèmes sociaux ont été comme chaque année réajustés au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

• **SMIC** : le salaire minimum interprofessionnel de croissance a été revalorisé de 0,8 %. Le nouveau montant horaire brut est porté à 9,61 euros (contre 9,53 euros en 2014), soit 1 457,52 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires (contre 1 445,38 euros bruts, précédemment).

• **Le plafond de la Sécurité sociale** été revalorisé de 1,3 % par rapport à 2014. Il a donc été porté à : 38 040 euros en valeur annuelle (contre 37 548 euros en 2014) ; 3 170 euros en valeur mensuelle (contre 3 129 euros) et 174 euros en valeur journalière (contre 172 euros).

• **RSA** : le revenu de solidarité active a été revalorisé de 0,9 %. Le RSA avait été revalorisé de 2 % au 1er septembre 2014. Pour les personnes sans revenu

d'activité, le RSA prend la forme d'un revenu minimum garanti égal à un montant forfaitaire (RSA socle). Par contre, si le bénéficiaire du RSA et/ou son conjoint travaillent et que les ressources du foyer sont inférieures à un niveau minimum garanti, le RSA prend la forme d'un complément de revenu (RSA chapeau ou RSA d'activité).

Voici les montants du RSA depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Pour une personne seule : avec aucun enfant : 513,88 euros ; avec un enfant : 771 euros ; avec deux enfants : 925 euros ; par enfant supplémentaire : 205,55 euros.

Pour un couple : avec aucun enfant : 771 euros ; avec un enfant : 925 euros ; avec deux enfants : 1 079 euros ; par enfant supplémentaire : 205,55 euros.

Majoration parent isolé : avec aucun enfant (femme enceinte) : 660 euros ; avec un enfant : 880 euros ; avec deux enfants : 1 100 euros ; par enfant supplémentaire : 220 euros.

• **Allocation de solidarité spécifique (ASS)**. Un décret publié au Journal officiel le 31 décembre 2004 fixe le montant journalier : de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à 16,25 euros et de sa majoration à 7,07 euros ; de l'allocation équivalent retraite (AER) et de l'allocation transitoire de solidarité (ATS) à 35,09 euros et de l'allocation temporaire d'attente (Ata) à 11,45 euros.

Pour mémoire, les valeurs des points de retraites complémentaires Agirc et Arrco s'élèvent respectivement à 0,4352 € et 1,2513 € depuis le 1er avril 2014. Pour l'assurance chômage, la partie fixe de l'ARE s'élève à 11,72 € et l'ARE minimale à 28,58 € depuis le 1er juillet 2014. Enfin, les allocations familiales après CRDS et hors majoration s'élèvent à 129,35€ pour 2 enfants ; 295,05 € pour 3 enfants et plus 165,72 € par enfant supplémentaire.

## La loi Macron

### on n'en veut pas !

Le Conseil des ministres du 10 décembre dernier a enterriné le projet de loi « Macron ». Selon le Premier Ministre, c'est « une loi de progrès et de liberté » qui va permettre de moderniser l'économie et lever les freins à l'activité pour renouer avec une croissance durable. Ce projet de loi qui comporte 106 articles prévoit péle-mêle l'élargissement du travail dominical, l'ouverture de lignes d'autocars sur le territoire national, la libéralisation des professions réglementées et la mise à mal des prud'hommes. Le Vice-président du Medef, Geoffroy Roux de Bezieux, a salué « un certain nombre de mesures qui vont dans le bon sens. » Et Pierre Gattaz, le numéro un du Medef, s'est empressé d'envoyer un courrier à l'Exécutif, pour en demander plus afin de « redonner un

espoir aux employeurs de ce pays. » Pour la Cgt « il s'agit en fait d'un texte fourre-tout allant de la libéralisation du transport non urbain voyageur par autocar aux professions réglementées, en passant par la justice sociale et le droit du travail... L'équation est simple, les droits des travailleurs et les règles qui régissent le « vivre ensemble » sont des obstacles à l'activité des entreprises, il faut les supprimer ! ... La mesure la plus médiatisée du projet de loi est l'élargissement du travail du dimanche et de nuit dans le commerce. Cette mesure représente un recul considérable des droits des salariés de ce secteur, et l'extension assurée à d'autres champs. Cet élargissement est aussi un puissant marqueur du changement de société : travailler et consommer 24 heu-

res sur 24 ! L'enjeu, c'est d'abord d'augmenter les salaires, les pensions, et les minima sociaux. Les propositions concernant la justice prud'homale constituent une véritable provocation. C'est la mise au pas des conseillers prud'hommes dont le rôle sera affaibli. Par ailleurs rien dans ce texte ne permet d'améliorer le fonctionnement des conseils de prud'hommes et les procédures pour les salariés. La justice prud'homale est primordiale, elle doit absolument pouvoir se développer. La loi porte par ailleurs un véritable projet de dépenalisation du droit du travail et cherche à éloigner les patrons des tribunaux et des audiences publiques... Inacceptable !

# Pour le maintien des studios de Bry-Sur-Marne...

Initiée par l'association des chefs décorateurs de cinéma (ADC) et l'association des membres associés de la décoration (MAD) la pétition, pour sauver les studios de Bry-sur-Marne a été à ce jour signée par près de 4000 professionnels. Elle a reçu le soutien de nombreuses associations professionnelles et syndicats. Dernier acte de ce qui constitue un véritable scandale, la vente des studios par Euromedia aux bénéficiaires d'un marchand de bien pour 32 millions d'euros ! La fermeture des studios est programmée pour avril 2015. Pour mémoire, en 1987, la Société française de production (SFP) cède (pour peu cher) les Buttes Chaumont à Paris pour une opération immobilière menée par le groupe Bouygues. Puis c'est la fermeture des studios de Joinville-le-Pont. Les activités de la SFP sont alors regroupées à Bry-sur-Marne. En 2001, le groupe Bolloré et Euromedia s'emparent des studios de Bry-sur-Marne (qui avaient été financés sur les deniers publics) pour 30 millions de Francs, c'est-à-dire à l'époque le prix d'un car vidéo. Comme le précise le texte de la pétition les objectifs sont les suivants : « empêcher la possible démolition des Studios de Bry-sur-Marne ; créer une synergie pour le rachat et le développement de ces studios ; maintenir l'activité location du stock de meubles et accessoi-

res au sein du studio. » Le texte de la pétition souligne que « les Studios de Bry-sur-Marne sont un outil industriel de haut niveau technique, conçu et construit pour accueillir aussi bien des productions de fiction que des émissions télévisées. Ces plateaux sont toujours remplis. Aucun des sites censés le remplacer n'est comparable. Il est doté d'atouts uniques en France pour la création cinématographique et audiovisuelle. La superficie du terrain offre un fort potentiel de développement. Alors que la mise en place du crédit d'impôts commence à porter ses fruits en ce qui concerne les relocalisations, il est vital pour l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel de conserver des infrastructures pour les tournages, comme les Studios de Bry-sur-Marne.

Les promesses de développement des Studios de Bry-sur-Marne lors de leur rachat en 2001 par Euromedia n'ont jamais été tenues. Le désengagement du groupe Euromedia des studios de fiction français ne doit pas entraîner la disparition d'un outil de travail performant, indispensable à la profession, dans un pays positionné comme le premier producteur d'Europe. Fermelement opposés à la disparition programmée des studios, nous, professionnels du cinéma, appelons à leur reprise. Nous appelons à un projet ambitieux :

- l'exploitation du potentiel de ses studios par la construction de nouveaux plateaux, et de bâtiments complémentaires pour accueillir des activités partenaires du cinéma et de l'audiovisuel (jeux vidéo, prestataires...);

- la mise à niveau des installations existantes ;

- le maintien de l'activité de location de meubles et accessoires, dont la présence au sein des studios représente une offre de service qualitative.

Consultée, la Mairie de Bry-sur-Marne s'est déclarée attachée au maintien et au développement de ce site. Nous souhaitons fermement la prise de mesures favorisant l'émergence d'un pôle Cinéma et Audiovisuel à la hauteur des ambitions affichées par le gouvernement pour une industrie cinématographique et audiovisuelle forte. Faire disparaître ces studios est : Une erreur stratégique pour notre industrie du cinéma et de l'audiovisuel car c'est détruire l'outil le plus performant de France. Une erreur politique dans un pays qui se revendique comme le fer de lance de la cinématographie européenne. Il est encore temps avec le soutien de tous de sauver ces studios ! ».

## Bulletin d'abonnement « Spectacle Culture et Communication »

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

**Je m'abonne pour un an à la revue « Spectacle Culture et Communication ».**  
**Je joins un chèque de 15 € à l'ordre de la FNSAC-CGT 14-16, rue des Lilas 75019 Paris.**

**ADHEREZ EN LIGNE : WWW.FNSAC-CGT.COM**

# Adieu et merci René Vautier...

Le cinéaste René Vautier est décédé le 4 janvier 2015 en Bretagne. René a participé à tous les grands combats : engagé dans la Résistance à 16 ans, militant et cinéaste contre le colonialisme après être passé par l'IDHEC, il était l'auteur de films courageux, nous nous souviendrons de lui à travers eux.

En 1947, il tourne « La grande lutte des mineurs », dont on parle encore aujourd'hui alors que les derniers mineurs licenciés se battent toujours pour faire rétablir leurs droits. A la Libération, il était des grands combats contre les accords Blum-Byrnes pour défendre le cinéma français face au rouleau compresseur du plan Marshall, à l'heure où le compte de soutien via le CNC se mettait en place. « Avoir vingt ans dans les Aurès » est un film remarquable dans lequel des jeunes appelés français sont

confrontés à la guerre d'Algérie et à la violence de la « pacification » des campagnes et de la torture. Dans « A propos de l'autre détail », il a dénoncé le Front national qui, de son côté, a tout tenté pour faire disparaître ses films.

Il était venu à deux reprises à l'invitation de notre fédération au Festival de Cannes à ce sujet. Son grand combat aura été la dénonciation du colonialisme par la France, mais il aura aussi filmé pour condamner l'apartheid comme la reprise des essais de bombes nucléaires: il n'a jamais cessé de filmer pour que la part obscure de l'histoire fasse débat. René avait non seulement dû se battre pour tourner ces films mais aussi pour les diffuser : il avait mené, avec



succès, une longue grève de la faim en 1973 contre une censure extrêmement violente et directe... à laquelle a succédé une forme plus insidieuse de pensée dominante, puisque ses films ne passent pas à la télévision.

Les combats de René Vautier sont toujours d'actualité. Nous saluons sa mémoire. Nous n'oublierons pas d'agir pour montrer ses films et continuer les batailles contre « la peste brune » et le colonialisme. Merci René.

# ESRA Pro

**Le réseau social**  
Des anciens du Groupe ESRA  
**pro.esra.edu**

Profitez d'un réseau de plus de  
**8000 anciens et 1500 acteurs**

**Lancez des appels à collaboration**

**Faites la promotion de vos projets !**

**VAE**  
**Validation des Acquis**  
**de l'Expérience**  
**Bac +3**

**Formation Continue**  
**Stages**  
**de perfectionnement**  
**longs et courts**

**PARIS**  
01 44 25 25 25

**NICE**  
04 92 00 00 92

**RENNES**  
02 99 36 64 64

**GROUPE ESRA**  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ



# BRÈVES

## NOMINATIONS ...

À la mi novembre, Fabrice Bakhouche, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé directeur de cabinet de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication. Auparavant, il occupait depuis avril 2014 les fonctions de conseiller au ministère de l'Économie et des Finances en Italie. Fabrice Bakhouche succède à Martin Ajdari, directeur du Cabinet d'Aurélie Filippetti de mai à août 2014, puis du Cabinet de Fleur Pellerin, depuis août 2014. Tout début décembre, Virginie Donzeaud a été nommée Chef de cabinet du Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication Christopher Miles. Et Frédéric Moreau a été nommé chef du Bureau de l'action européenne et internationale au ministère de la Culture et de la Communication.

Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'État, a été nommé, à la mi novembre, Président de la section sociale du Conseil d'État. Jean-Denis Combrexelle, qui fut Directeur Général du Travail de 2006 à mars 2014, a été missionné par le Premier ministre Manuel Valls à la mi juin 2014 pour encadrer, aux côtés de Jean-Patrick Gilie et d'Hortense Archambault « une refondation de l'intermittence ».

Fabrice Benkimoun, administrateur civil hors classe, a été nommé, à la mi novembre, sous-directeur des affaires juridiques au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication, pour une durée de trois ans. Ancien directeur général du CMN (Centre des monuments nationaux) de novembre 2010 à juillet 2012, il occupait les fonctions de maître des requêtes au Conseil d'État depuis septembre 2012.

Depuis le 1er décembre dernier, David Kessler occupe le poste de directeur général d'Orange Studio et de conseiller de la direction générale sur la stratégie

médias et contenus. Selon Orange, « David Kessler sera chargé de conduire la politique d'investissement du Groupe dans les droits cinématographiques français et européens, en coproduction ou en achat de catalogues de droits, cette stratégie s'inscrivant bien entendu dans la stratégie globale du Groupe. En tant que conseiller de la direction générale sur la stratégie médias et contenus, David Kessler accompagnera par ailleurs l'équipe dirigeante du Groupe Orange dans sa réflexion sur la politique à conduire dans le domaine des médias et des contenus, ceci dans un contexte de profonde mutation des usages ». David Kessler avait occupé les fonctions de conseiller Culture et Média auprès du Président de la République François Hollande de mai 2012 à août 2014.

Enfin, Jean Bassères a été le 17 décembre reconduit pour trois ans à la tête de Pôle Emploi, poste qu'il occupait depuis 2011.

## CONGES SPECTACLES : CHANGEMENT D'ADRESSE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 ...

La Caisse des congés spectacles change de coordonnées à compter du 1er janvier 2015. Voici la nouvelle adresse de la Caisse : Audiens / Les Congés Spectacles - 74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex - Tél. : 01.73.17.34.34 - [www.conges-spectacles.com](http://www.conges-spectacles.com).

## LICENCES D'ENTRE- PRENEURS : RECOURS DES EMPLOYEURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT...

Suite au décret n°2014-926 du 18 août 2014 relatif à la composition des commissions consultatives régionales chargées

d'émettre un avis sur les demandes d'attribution des licences d'entrepreneurs, la Feps (Fédération des entreprises des spectacles vivant public, et privé) et la Fesac (Fédération des entreprises du spectacle vivant de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma) ont courant octobre engagé conjointement un recours devant le Conseil d'Etat en soulignant que « les entreprises que nous représentons ne peuvent accepter une telle rupture avec le principe historique du paritarisme qui régit nos relations professionnelles et ainsi abandonner l'un des atouts principaux assurant une bonne régulation et la professionnalisation de notre secteur. La présence de l'ensemble des parties prenantes de la profession (entreprises, salariés et auteurs) assurait en effet un examen paritaire, équilibré et contradictoire des dossiers. L'exclusion d'une seule de ces parties sans autre solution alternative, que nous appelons de nos vœux, ne peut que mettre en cause l'impartialité de ces commissions et multiplier les risques de contestation de décisions de refus ou de retrait de licence prises sur l'avis de ces commissions. » Actuellement, les commissions consultatives régionales sont composées de 3 représentants des personnels artistiques et techniques, 3 représentants des auteurs et 3 personnalités qualifiées nommées en raison de leur compétence en matière de sécurité des spectacles et des relations du travail.

## LES PRIVÉS D'EM- PLOI MANIFESTAIENT LE 6 DECEMBRE POUR DE NOUVEAUX DROITS ...



Le 6 décembre dernier, plus de 8000 chômeurs ont manifesté dans les rues de Paris (notre photo : le cortège fédéral) pour revendiquer de nouveaux droits. D'autres défilés ont eu lieu le même jour à Bordeaux, à Toulouse ou encore à Marseille.

## ELECTIONS PROFESIONNELLES ...

Au Théâtre de la Durance, scène conventionnée, le siège de délégué du personnel titulaire a été, le 16 octobre dernier, attribué au Synptac Cgt. Au Théâtre du Beauvaisis, les sièges de titulaire et de suppléant ont également été attribués à la liste présentée par le Synptac Cgt lors des élections de la délégation unique du personnel qui ont eu lieu le 5 décembre dernier. Aux élections des représentants du personnel au Comité technique de l'Orchestre national de Lorraine, qui ont eu lieu le 4 décembre, la liste Sammlor-Snam Cgt a obtenu près de 90 % des suffrages et les 4 sièges qui étaient à pourvoir.

## POUR UNE TAXE AMBITIEUSE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES ...

Le 8 décembre dernier, la CGT a apporté son soutien entier à « la campagne réunissant organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires), associatives (parmi lesquelles Aides, Attac, Oxfam France, One et Coalition Plus, ...), et politiques demandant au gouvernement français d'œuvrer pour la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières (TTF) digne de ce nom en Europe. Par son attitude frileuse et attentiste, le gouvernement de Manuel Valls et son ministre de l'Economie et des Finances Michel Sapin, risquent de tuer le projet de taxe européenne sur les transactions financières ... La mise en œuvre, enfin, d'une telle taxe est cependant une absolue nécessité si l'on veut lutter contre l'une des causes de la crise. Fixer des règles, contraindre le secteur financier à les respecter, faisait d'ailleurs partie des promesses lancées lors du discours du Bourget par François Hollande alors candidat à présidence de la République. Une taxe sur les transactions financières serait aussi et surtout un outil de redistribution des richesses et de lutte contre les injustices sociales et environnementales. Elle pourrait rapporter à la France, selon les estimations liées à la variabilité de l'assiette possible pour son calcul, entre 9,6 et 24,4 milliards d'euros par an. Pourtant, dans la



CFA DES MÉTIERS TECHNIQUES  
DU SPECTACLE VIVANT  
ET DE L'AUDIOVISUEL

ET SI LE VRAI  
SPECTACLE ÉTAIT  
EN COULISSES ?  
DEVENEZ RÉGISSEUR  
DE SPECTACLE !

FORMATIONS D'EXCELLENCE  
EN ALTERNANCE  
EN PARTENARIAT AVEC LE CFPTS

**Formations post-bac**  
Régisseur de spectacle  
→ lumière  
Régisseur de spectacle  
→ son  
Régisseur de spectacle  
→ plateau

**Les inscriptions  
sont ouvertes**  
[www.cfa-sva.com](http://www.cfa-sva.com)

92, av. Gallieni 93177 Bagnolet Cedex  
01 48 97 25 16 - [contact@cfpts.com](mailto:contact@cfpts.com)

**CFPTS**

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

**île de France**

version sans ambition et au rabais présentée par Michel Sapin, la taxe ne serait en mesure de générer qu'une collecte limitée à 600 millions d'euros par an, à force de multiplier les exemptions. Elle ne toucherait pas par exemple, les produits les plus spéculatifs et les plus volatils échangés sur les marchés financiers, ce qui est un comble ! La France se situe très en deçà de l'Allemagne et de l'Autriche qui fixent à la taxe sur les transactions financières des objectifs plus audacieux. Une vraie taxe sur les transactions financières, c'est tout de suite ! »

### **A PROPOS DE L'INAUGURATION DE LA PHILHARMONIE ...**

Dans un communiqué commun le Syndicat français des artistes interprètes Cgt (Sfa) et le Syndicat national des artistes musiciens Cgt (Snam) ont le 13 janvier indiqué que « le concert d'inauguration de la Philharmonie est assuré par des artistes professionnels à l'exception du chœur composé de chanteurs amateurs. Le Syndicat français des artistes interprètes Cgt et le Syndicat national des artistes musiciens Cgt ne souhaitent en aucun cas limiter les pratiques artistiques en amateur, au contraire, mais nous contestons vigoureusement l'utilisation de celles-ci dans des programmations commerciales et dans des lieux professionnels comme la Philharmonie. Dans le cadre d'un projet de loi sur la création artistique, nos syndicats ont des propositions concrètes permettant à la fois de respecter la législation - le statut de salarié des artistes interprètes - et de favoriser l'exposition des pratiques artistiques en amateur. La présence de soi-disant « amateurs » dans les spectacles vivants masque très souvent un travail dissimulé. Celui-ci ne cesse de progresser du fait de l'utilisation « d'amateurs bénévoles » dans des spectacles professionnels dont l'exploitation commerciale n'est pas à démontrer et cause une concurrence déloyale. Une capitale culturelle comme Paris avait besoin d'un auditorium digne de ce nom, comme nombre de capitales culturelles dans le monde. Mais le financement de la Philharmonie ne peut se résoudre aux seuls frais de construction de l'auditorium. Il faut un budget de création et

de production qui permette de rémunérer l'ensemble des artistes interprètes qui s'y produisent dans le respect de la réglementation sociale ! Nous voulons dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation culturelle et de programmation promouvoir l'emploi pérenne et permanent des artistes. » Nos deux syndicats d'artistes en ont informé le public à l'occasion de l'inauguration qui a eu lieu le 14 janvier en soirée.

### **RETRAITES : ROMPRE AVEC LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES ACTUELLES**

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a le 16 décembre dernier publié ses projections sur les régimes de retraite. Selon le COR « le système de retraite pourrait en cas de croissance suffisante des revenus d'activité revenir à l'équilibre financier dans la deuxième partie des années 2020, voire dégager des excédents à plus long terme ». Dans un communiqué daté du 17 décembre, la Cgt a souligné que « ces projections confirment que la situation financière des retraites dépend avant tout de facteurs économiques, et non des évolutions démographiques... En même temps, les projections montrent les effets négatifs des réformes réalisées, y compris de celle de 2013. Si, dans les scénarii économiques les plus favorables, le système des retraites deviendrait excédentaire à partir de 2030, cela est réalisé au prix d'un report massif de l'âge moyen de liquidation de la retraite (64 ans à l'horizon 2040), et d'un décrochage des pensions de retraite par rapport aux revenus d'activité, résultant notamment de l'indexation de ces dernières sur les prix, de plus de 20 % dans les scénarii les plus favorables. L'exercice réalisé par le COR montre bien qu'une poursuite durable de la stagnation économique actuelle, à l'instar de ce qu'a connu par exemple le Japon, se traduirait par des difficultés majeures à financer les retraites... En tout, cas les projections du COR montrent à quel point l'enjeu d'autres choix économiques pour le plein emploi et la croissance durable, celui du développement humain durable, sont cruciaux pour garantir l'avenir des retraites. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la réalisation de l'égalité

salariale femmes/hommes, dont des études commandées aux régimes de retraite par la Cgt montre l'impact considérable sur les ressources du système de retraite, permettrait un retour à l'équilibre dès la première moitié des années 2020. »

### **SMIC : + 0,8 % au 1er janvier 2015**

Le gouvernement a annoncé le 18 décembre dernier, une augmentation du Smic de 0,8 %, limitée à l'application des seuls critères légaux et n'a pas exercé de coup de pouce. Le montant du Smic mensuel est désormais de 1 457,52 euros bruts. Pour la Cgt « de plus en plus de salariés ont des problèmes pour boucler leurs budgets, un nombre croissant peut même être qualifié de « travailleurs pauvres ». L'économie française a du mal à redémarrer, engluée dans une politique de cadeaux aux entreprises qui privilégient leurs profits à la rémunération de la force de travail, alors qu'elle aurait besoin d'une politique volontariste basée sur une augmentation de la consommation des ménages et des investissements des entreprises. L'augmentation du Smic annoncée ce jour est dérisoire et ne correspond ni aux attentes des salariés français ni aux besoins de l'économie française. Obnubilé par le dogme de la « baisse du coût du travail », aiguillonné en permanence par des instances européennes, le gouvernement se trompe de politique et se borne à satisfaire aux exigences du patronat, qui a d'ailleurs applaudi aux annonces du ministre de ce matin... La Cgt continuera, dans les prochains mois, à réclamer un changement drastique de politique avec notamment sa revendication d'un niveau de Smic à 1700 Euros bruts, et à se battre pour imposer dans les entreprises une augmentation de tous les échelons de salaires ».

**LA FEDERATION CGT DU SPECTACLE ET TOUTE L'EQUIPE DE « SPECTACLE » VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNEE 2015.**

# Groupe 3e

***Cabinets d'expertise et de Conseil engagés aux côtés des seuls élus du personnel et de leurs organisations syndicales***

## Nous pouvons vous assister pour :

- ▶ Favoriser la compréhension de la situation économique de l'entreprise et de son groupe d'appartenance
- ▶ Accompagner les échanges avec les salariés et leurs organisations syndicales
  - ▶ Susciter des actions réfléchies et critiques sur les stratégies actionnariales
  - ▶ Analyser les situations de travail
  - ▶ Analyser les logiques industrielles et les choix d'investissements
- ▶ Approcher les problématiques sociétales et les logiques de territoires
- ▶ Analyser les politiques de prévention et de gestion des risques professionnels
- ▶ Etude des politiques de rémunérations et de formation



## Principales missions possibles d'assistance aux élus et représentants du personnel

(notamment art. L 2325-35, L 1233-24-1, L 1233-90-1, L 5125-1 et L 4614-12 du Code du travail) :

- ▶ Examen annuel des comptes, des documents prévisionnels et assistance à la commission économique
- ▶ Examen des orientations stratégiques de l'entreprise **Nouveau**
- ▶ **Expertises portant sur les risques graves et les projets importants**
- ▶ Procédure d'alerte,
- ▶ Projet de licenciements économiques,
- ▶ Recherche d'un repreneur en cas de fermeture d'un site **Nouveau**
- ▶ Comptabilités des Comités d'Entreprise et Organisations Syndicales ; Commissariat aux comptes
- ▶ Analyse des stratégies économiques et sociales des groupes
- ▶ Assistance aux Organisation Syndicales représentatives : **Nouveau**
  - ↙ projet d'accord de maintien de l'emploi
  - ↙ projet d'accord collectif majoritaire dans le cas d'un «grand licenciement»



### METZ (siège social)

1 avenue Foch - BP 90448  
57008 METZ Cedex 1  
Tél : 03.87.17.32.60  
Fax : 03 87 15 79 56

### VICHY

78 Rue de Paris - BP 82304  
03203 VICHY Cedex  
Tél : 04.70.96.06.97  
Fax : 04 70 31 85 05

### PARIS

83, avenue Philippe Auguste  
75011 Paris  
Tél : 01 55 25 77 77  
Fax : 01 55 25 22 46